

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 5 mai 2011
(Hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Catherine Allard, Suzanne Bissot, Oscar Dalem, Angèle Distrée, Gisèle Gérard, Michel Hamtiaux, Lucy Hausman, Rémi Nuyts, Serge Nuyts, Jean-Marie Peters, Jean-Luc Piroton, Christian Silvestre.

Monsieur Patrick Lecerf, Président de la Commission,
Madame Françoise Rahier, DGO3,
Madame Marie-Françoise Gilis, Agent de développement (GREOA),
Monsieur Benoît Houbeau, Auteur de programme (GREOA),
Monsieur Valentin Laborey, Lacasse – Monfort sprl.

Excusés : Mesdames et Messieurs Joseph Housset, Consuelo Montejo, Michel Piret, Steven Van Erps, Nicole Widart.

La réunion débute à 20h15.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2011

Le compte-rendu est approuvé sans remarques.

2. Présentation des esquisses par le bureau d'études Lacasse-Monfort SPRL

Monsieur Lecerf présente Monsieur Laborey, représentant du bureau Lacasse – Monfort SPRL. Monsieur Laborey rappelle que les plans qui vont être présentés ne sont qu'une proposition d'aménagement visant à déterminer si tous les besoins sont bien rencontrés en vue d'établir une estimation budgétaire. Un auteur de projet sera désigné ultérieurement pour réaliser les plans définitifs. Le projet mis en œuvre pourra être différent du projet présenté dans les esquisses.

- *Fiche 1.2 : Aménagement d'une Maison des associations dans le parc de l'Administration communale*

L'agent de développement indique que les plans ont été soumis au responsable de l'Espace Public Numérique (EPN), aux bibliothécaires et au service gérant les accueillantes ONE conventionnées pour vérifier que tous les besoins étaient bien pris en compte. L'agent de développement fait part de l'avis d'une bibliothécaire qui craint un changement de localisation "plus décentrée". Cependant, les participants pensent que le projet représente une bonne opportunité car elle disposera d'un espace suffisant en lien avec l'EPN et dans un endroit plus facile d'accès tant pour les usagers doux que pour les automobilistes.

Les membres de la CLDR n'ont pas de remarques sur les plans. En ce qui concerne la représentation en 3 dimensions, certains participants n'apprécient pas le sas d'entrée à l'avant du bâtiment. Il est rappelé que ces détails seront discutés dans une étape ultérieure lors des plans définitifs. Il est aussi indiqué que ce projet devra être soumis à la Commission des Monuments et Sites.

Il est rappelé que le budget devra prendre en compte la volonté de tendre vers un bâtiment passif.

Monsieur Lecerf propose aux membres de la CLDR de créer une nouvelle fiche-projet relative à la création d'un réseau de chaleur (bois énergie) pour des bâtiments publics dans le centre de Hamoir. Il s'agit de préparer une éventuelle opportunité de subsides pour de tels projets. Les membres de la CLDR marquent leur accord. Cette fiche-projet sera en lot 3.

- *Fiche 1.3 : Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron*

L'agent de développement indique que les plans ont été soumis à l'Accueil Temps Libre, aux bibliothécaires et à l'Académie des Ardennes pour vérifier que tous les besoins étaient bien pris en compte.

Les membres de la CLDR tout comme les futurs utilisateurs du bâtiment sont divisés sur la proposition de créer un vide sur le rez-de-chaussée. Pour l'estimation budgétaire, il a été convenu de retenir l'option la plus coûteuse c'est-à-dire la version sans vide sur le rez-de-chaussée. La création ou non d'un espace ouvert sera à décider lors des plans définitifs.

Il est rappelé que le budget devra prendre en compte la volonté de tendre vers un bâtiment passif.

L'aménagement des abords est à préciser. Il faut prendre en compte l'ensemble du parc pour ces aménagements. Dans les coûts, il ne faut pas oublier le bâtiment de l'ancien four à pain et l'acquisition et l'aménagement du sentier venant du "centre" de la rue du Vicinal.

- *Fiche 1.4 : Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking*

Un avis a été demandé au Département de la Nature et des Forêts ainsi qu'au gestionnaire des voiries régionales pour la voie lente. Ils ont remis un avis préalable favorable ce qui permet de continuer la réflexion sur le projet.

Monsieur Lecerf fait part d'une nouvelle donnée pour ce projet: la commune tente d'acquérir l'ancien réservoir d'eau à proximité de la Maison de village. Ce point est à ajouter dans la fiche et dans l'esquisse. Cela permettrait d'aménager un accès sécurisé à l'arrêt de bus, quelques emplacements de parking et d'intégrer la fin de la liaison piétonne.

Il est demandé de mentionner la localisation des deux arrêts de bus et de la Maison de village sur le plan représentant l'aménagement de la place.

La réalisation d'un passage sous la route pour les usagers doux est rendue difficile par le dénivelé. La surface nécessaire pour avoir une pente raisonnable pour accéder au passage serait trop importante.

- *Fiche 1.9 : Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h*

Les membres de la CLDR demandent que les effets de porte dans les différentes zones soient cohérents. De même, quand cela est possible, il est demandé de privilégier les dispositifs de ralentissement de type "sinusoïde" pour avoir une cohérence sur l'ensemble de la Commune. En outre, ce sont les dispositifs les plus efficaces.

Pour le quartier du Chirmont, la Commune pourrait entamer les travaux rapidement car ils ne sont pas importants.

En ce qui concerne les aménagements route d'Insegotte, ils sont moins prioritaires. Aucune remarque n'est émise pour cette zone.

Suite à la visite de terrain avec le SPW, le périmètre de la zone 30km/h du quartier de Werbeucommune a été revu de manière à englober tout le quartier sans nécessiter beaucoup d'aménagement. Sur le plan, l'aménagement existant situé à l'entrée du vieux chemin d'Aywaille est à déplacer : il est un peu plus loin dans la rue.

Pour les rues de Hittin et Es Thier, il est demandé de prévoir des places de parking qui serviront de chicanes à trois endroits : dans le début de la rue de Hittin, dans la rue Es Thier avant et après l'épingle. On peut également prévoir un budget pour des barrières à placer le long du trottoir près de l'école.

L'estimation budgétaire devra être présentée par quartier de manière à pouvoir mettre en œuvre les aménagements à différents moments.

- *Fiche 1.11 : Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau du Blokai en vue d'améliorer la protection des cours d'eau*

Le projet a été soumis au Contrat de Rivière Ourthe au Service Technique de la Province de Liège.

Les participants s'interrogent sur la hauteur de la conduite qui amène l'eau. La hauteur ne semble pas suffisante pour permettre à des citernes agricoles de taille importante de venir se mettre en dessous. Ce point est à étudier. Il est demandé que les hauteurs apparaissent sur les coupes en profil.

Il est également demandé de prévoir une signalisation du site pour en sécuriser l'accès. Un budget est également à prévoir pour des éléments didactiques (panneaux explicatifs, protection des cours d'eau...) et une charte d'utilisation (interdiction de laver sa voiture...).

- *Fiche 2.1 : Réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine*

Le projet étant en deux phases, il est décidé de changer la fiche de lot. Elle sera en lot 1 pour la première phase du projet (étude de mobilité) et en lot 2 pour la deuxième phase (aménagements).

Dans la mesure où l'étude de mobilité déterminera les aménagements, il ne faut établir un budget que pour la première phase du projet.

Sur le plan, il est demandé d'ajouter la localisation des passages pour piétons et du cimetière. L'emplacement des escaliers n'est pas correct.

Le périmètre doit englober les liaisons vers le RAVeL et aller jusqu'à l'implantation "The Outsider". Le périmètre doit également inclure le chemin vers le Chirmont.

- *Fiche 2.2 : Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron*

Les membres de la CLDR n'ont pas de remarques sur les plans des bâtiments. Le plan de situation pourrait montrer l'implantation des logements dans un contexte un peu plus large (parc Biron, gare...).

- *Fiche 2.5 : Aménagement de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal*

Le but de l'esquisse est de déterminer la surface à aménager pour établir un budget. L'emplacement des places de parking, etc. sera à déterminer ultérieurement. Le périmètre présenté est confirmé par les membres de la CLDR qui demandent toutefois que celui-ci

s'arrête à l'entrée du parc Biron dans la rue des écoles. Il est rappelé qu'il faut tenir compte de l'épuration et de l'éclairage.

3. Proposition d'une nouvelle fiche-projet : Agenda 21 Local

Un agenda 21 Local est un programme stratégique de développement durable. Il s'agit d'intégrer les trois piliers du développement durable dans une stratégie de développement (environnement, économie, social). Certaines communes font de leur PCDR un A21 Local. Cependant, à l'heure actuelle, on ne sait pas encore précisément ce que doit contenir un Agenda 21 Local.

La commune de Hamoir envisage l'engagement d'un conseiller en environnement. Pour bénéficier des subsides, la commune devra présenter un Agenda 21 Local trois ans après l'octroi de ce subside. Il s'agit de voir si une fiche-projet Agenda 21 Local doit être intégrée dans le PCDR. Il s'avère qu'il est plus opportun d'intégrer la notion de développement durable dans l'ensemble du PCDR. Celui-ci pourra alors servir de base à l'élaboration d'un Agenda 21 Local.

4. Divers

Lors de la prochaine CLDR, les fiches-projets seront présentées avec une estimation budgétaire.

Fin de la séance à 22h40.